



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :

D_2026_1_3

Nombre de délégués en exercice

: 31

L'an deux mille vingt six, le lundi 02 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 27 Janvier 2026

Présents : 26

Votants : 30

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et proposition d'affectation des résultats - Budget annexe Zone d'activité - 47501

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Madame CHALVET Eliane

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2025 au niveau du budget annexe zone d'activité n°47501.

Sur la base du CFU du budget annexe vérifié et validé par les comptables supérieur et assignataire du Service de Gestion Comptable d'Aubenas, de la présentation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement et des affectations de résultats, le CFU du budget annexe zone d'activité 2025 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, qui figure au verso de la présente délibération, est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'est retiré au moment du vote et n'a pas participé au vote : M. Joël FOURNIER, Président en fonction.
Résultat du vote : 1 abstention Mme Eliane Chalvet et 28 voix POUR

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ COOPÉRATION DES VANS EN CÉVENNES

COMpte FINANCIER UNIQUE 2025

Le 2 février 2025, le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. FOURNIER, Joël, délibérant sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025, dressé par M. FOURNIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Donne acte de la présentation faite du CFU lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
30 321,63		122 774,52		153 096,15	0,00
Opérations de l'exercice	1 040 951,84	1 263 092,37	1 055 981,25	2 135 933,10	1 687 535,91
Total	1 071 273,47	1 263 092,37	1 208 755,78	4 244 443,54	2 280 029,25
Résultat de clôture		784 312,24	592 493,34		
Besoin de financement		0,00			
Excédent de fonctionnement		191 818,90			

2° Considérant les résultats, décide
d'affecter les sommes de

784 312,24	au compte 001 Déficit d'investissement
191 818,90	reporté

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés,
Dont signataire d'embalement dressée en début de séance.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 02/02/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le